

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 12 DECEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS :

| | |
|---------------------------|--|
| - en exercice | 29 |
| - présents | 20 (puis 19, M. Paul DHAILLE partant à l'issue du vote de la délibération n°D.121/12.19) |
| - votants par procuration | 6 (puis 7, M. Paul DHAILLE partant à l'issue du vote de la délibération n°D.121/12.19) |
| - absents | 3 |
| - total des votants | 26 |

xxx

Compte rendu de la séance affiché le 16 décembre 2019.

xxx

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi douze décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le trois décembre, s'est assemblé en session ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Philippe LEROUX, Maire.

Étaient présents :

M. Philippe LEROUX, Maire,

M. Patrick CIBOIS, Mme Paola MIZAC, M. Xavier PICAVET, Mme Brigitte LEROUX, M. Patrick WALCZAK, Mme Claudine COUTURE, M. Jean-Paul MANGIN, M. Jean-Yves GOGNET, Adjoints,

Mme Martine HERBERT, M. Jean-Marie MOREL, Mme Carole BIGUEUR, M. Damien SIMON, Mme Anne NOËL, Mme Bérengère CASTANET (née CADINOT), M. Paul DHAILLE (pour une partie de la séance, M. Paul DHAILLE partant à l'issue du vote de la délibération n°D.121/12.19), Mme Christine DECHAMPS, Mme Fabienne MANDEVILLE, Mme Sylvie LEGENTIL, M. Kamel BELGHACHEM, Conseillers Municipaux.

Excusés :

| | | |
|------------------------|---------------------|---|
| M. Romuald HAUCHECORNE | qui donne pouvoir à | M. Jean-Marie MOREL |
| M. Frédéric LE PAGE | qui donne pouvoir à | Mme Anne NOËL |
| Mme Fabiola ANQUETIL | qui donne pouvoir à | Mme Carole BIGUEUR |
| M. Yoann LAVERNHE | qui donne pouvoir à | M. Patrick CIBOIS |
| M. Clément FOUTEL | qui donne pouvoir à | Mme Martine HERBERT |
| M. Paul DHAILLE | qui donne pouvoir à | Mme Christine DECHAMPS (pour une partie de la séance, M. Paul DHAILLE partant à l'issue du vote de la délibération n°D.121/12.19) |
| M. Teddy LECLERC | qui donne pouvoir à | Mme Sylvie LEGENTIL |

Absents :

Mme Lesline BOIXEL, M. Yann BEUX, M. Mourad BETTAHAR, Conseillers Municipaux.

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Sylvie LEGENTIL est nommée, unanimement, secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: D.133/12.19

Objet : Campagne de stérilisation et d'identification des chats errants Convention Ville de Lillebonne /
Fondation 30 millions d'Amis
Année 2020

Délibération n°: D.133/12.19

Objet : Campagne de stérilisation et d'identification des chats errants Convention Ville de Lillebonne /
Fondation 30 millions d'Amis
Année 2020

Monsieur GOGNET rappelle que dans le cadre de la campagne de stérilisation et d'identification des chats errants sur le territoire communal, la Ville de Lillebonne s'est rapprochée de la Fondation 30 millions d'Amis en raison de son expertise reconnue et de son savoir-faire en matière de régulation et de gestion des populations de chats libres. Elle a signé, avec elle, une convention de partenariat approuvée par délibération n°D.17/03.19 du Conseil Municipal du 7 mars 2019, par laquelle la Ville de Lillebonne s'engage à participer à hauteur de 50% au financement des actes de stérilisation et d'identification des chats.

Ladite convention arrivant à son terme, il est proposé au Conseil Municipal de renouveler, au titre de l'année 2020, le partenariat de la Ville de Lillebonne avec la Fondation 30 Millions d'Amis.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu la loi n°99-5 du 6 janvier 1999, relative aux animaux dangereux et errants et à la protection des animaux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29 et ses articles L.2122-4, L.2212-1, L.2212-2 relatifs à la police municipale,

Vu le Code Rural et notamment son article L.211-27,

Vu le décret n°2002-1381 du 25 novembre 2002, relatif à des mesures particulières à l'égard des animaux errants,

Vu la délibération n° D.68/06.17 adoptée par le Conseil Municipal le 15 juin 2017 autorisant le lancement d'une campagne de stérilisation des chats errants en divagation sur le territoire communal et la signature de la convention tripartite à intervenir entre la Ville de Lillebonne, la SCP Vétérinaire Caux Seine et l'association Julio Chats,

Considérant que la prolifération des chats errants nécessite la poursuite de la campagne de capture, d'identification et de stérilisation engagée par la Ville de Lillebonne,

Considérant qu'au regard des éléments précédemment cités et d'une population estimée à 65 chats errants à identifier et à stériliser sur l'année 2020, il est nécessaire de renouveler le partenariat de la commune avec la Fondation 30 millions d'Amis qui prévoit notamment une participation financière de la Ville à hauteur de 50% des frais d'identification et de stérilisation, soit 2 275 € pour l'année 2020 - participation qui fera l'objet d'un versement sous forme d'acompte à la Fondation 30 millions d'Amis avant toute opération de capture, en effectuant un virement bancaire -,

Délibération n°: D.133/12.19

Objet : Campagne de stérilisation et d'identification des chats errants Convention Ville de Lillebonne /
Fondation 30 millions d'Amis
Année 2020

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser, dans le cadre de la campagne de capture, d'identification et de stérilisation des chats errants qui sera menée sur le territoire communal en 2020, le renouvellement du partenariat de la Ville de Lillebonne avec la Fondation 30 Millions d'Amis,
- d'autoriser, à ce titre, le versement, à la Fondation 30 millions d'Amis, d'une somme de 2 275 € correspondant à la participation de la Ville de Lillebonne, à hauteur de 50 %, au financement des actes de stérilisation et d'identification des chats errants,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes afférents et notamment la convention à intervenir début 2020 entre la Ville de Lillebonne et la Fondation 30 millions d'Amis ainsi que ses éventuels avenants.

La somme correspondant à la participation financière de la Ville sera prélevée sur les crédits prévus au budget communal (09/024/6188/CITE).

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et ont les membres présents signé au registre après lecture.

*Pour extrait certifié conforme,
le Maire de Lillebonne,*



